

CARLE VERNET

UNIFORMES NAPOLEONIENS



Des lointaines steppes de Russie où il s'était imprudemment aventuré, Napoléon envoya l'ordre à Paris en 1812 d'étudier de nouveaux uniformes pour la Grande Armée dont on espérait un retour victorieux, et voulait remettre à neuf les parements usés par tant de campagnes : c'est le colonel Bardin qui en fut chargé. Bardin se mit promptement au travail et commença par choisir, en la personne du peintre Carle Vernet, le collaborateur qui devait dessiner les nouveaux costumes. Napoléon revint des steppes, seul, porteur d'une tragédie inattendue : la Grande Armée s'était évanouie dans les neiges.

Les élégants uniformes peints par Vernet ne furent réalisés qu'en partie pour habiller les conscrits de 1813.

Les planches d'uniformes reproduites ici sont extraites d'un recueil de deux cent quarante cinq aquarelles originales peintes par Carle Vernet. La qualité du dessin et de l'aquarelle, la fraîcheur des couleurs, parfaitement conservées en font la plus belle source de documentation sur l'uniforme du premier empire.

Conception graphique : Alessandra Scarpa

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

© Septembre 2001

Musée de l'Armée

Bibliothèque de l'Image

46 bis, passage Jouffroy - 75009 Paris

Tél : 01 48 24 54 14 - Fax : 01 45 23 08 83

Frédéric Lacaille est conservateur du Patrimoine au musée de l'Armée, à Paris, où il est responsable du département des peintures et sculptures et du cabinet des estampes, des dessins et de la photographie, ainsi que de la bibliothèque.

Il travaille sur la peinture et le dessin militaires, du XVII^e au XX^e siècles.

CARLE VERNET

UNIFORMES NAPOLÉONIENS

MUSÉE DE L'ARMÉE
BIBLIOTHÈQUE DE L'IMAGE

CARLE VERNET ET LE RÈGLEMENT DE 1812 SUR L'UNIFORME DE L'ARMÉE IMPÉRIALE

Le manuscrit du règlement de 1812 sur l'uniforme est l'un des plus précieux trésors du patrimoine du ministère de la Défense. Bien connu des amateurs, il est ignoré du grand public qui trouvera ici une édition des plus belles planches.

LES RÈGLEMENTS SUR L'UNIFORME AVANT 1812

A en croire le major Bardin, rapporteur de la commission chargée en 1811 du nouveau règlement sur l'uniforme de l'armée impériale, les errances de la tenue vestimentaire de l'armée française avaient été nombreuses depuis l'origine, mais peu à peu, et notamment sous le règne de Louis XIV, les habits des différentes armes s'étaient vus harmonisés, sans que ces dispositions aient jamais fait l'objet d'un règlement d'ensemble.

Les aquarelles, gouaches et estampes des albums dits "Delaistre" (musée de l'Armée, Service historique de l'armée de terre, Bibliothèque nationale de France), du nom de l'artiste qui semble en avoir été le principal maître d'œuvre, donnent un état de la tenue – on ne parle pas encore d'uniforme – des troupes des armées du roi dans les années 1721-1722, soit à la fin de la Régence et à la veille du retour du jeune Louis XV à Versailles. Mais ces albums, réalisés pour l'éducation militaire du jeune souverain, s'ils donnent la première vision d'ensemble des tenues de l'armée royale, de l'historique de ses corps, ainsi que du maniement d'armes ou des évolutions des troupes, ne sont pas liés à un changement réglementaire particulier. On constate néanmoins que l'uniformisation de la tenue militaire était tout à fait avancée, dans la pratique si ce n'est dans les textes.

Le XVIII^{ème} siècle multiplia ordonnances et règlements afin de mettre de l'ordre dans des usages qui étaient souvent laissés à la fantaisie des chefs de corps. Un certain nombre de recueils d'estampes ou de dessins, pour la plupart de la seconde moitié du siècle, et le plus souvent constitué par armes (infanterie d'un côté, cavalerie de l'autre, etc.), apportent un supplément d'information en montrant des figures revêtues de la tenue de chaque régiment.

Le règlement de 1786, le plus complet jamais édicté alors pour l'armée française, n'était accompagné d'aucun dessin pouvant donner de près ou de loin un éclairage sur les usages maintenus ou les nouveau-

tés imposés. Il servit, presque inchangé, aux armées de la Révolution, du Directoire, du Consulat, et jusque sous le régime impérial, au grand dam de Bardin, qui le jugeait très insuffisant et inadapté à l'évolution de l'armée liée à la Révolution : *" Ces règlements avaient pour fin unique, mais déguisée, celle de complaire à des colonels coquets et puissants en leur faisant concession des couleurs qui, à leur guise, s'alliaient le mieux entre elles. C'était un commerce de caresses et de condescendances, échangées entre de grands seigneurs et de petits commis. Ces innovations et modifications ardemment sollicitées, achetées même, n'étaient invoquées la plupart du temps que parce qu'un sarcasme avait déconsidéré un habit ; que parce que telle maîtresse adorait le bleu pâle ; que telle autre raffolait du jonquille ou idolâtrait le cramoisi, que cette autre était comblée de mettre à la couleur de sa livrée les soldats de son amant. Ce qui pouvait être dit de plus sensé, en justification de ces perpétuelles variations, c'était le besoin de remédier à la rage des affaires d'honneur, qu'occasionnaient souvent de mordantes allusions. Qui pourrait nombrer combien de coups d'épée ont fait donner les quarante-deux boutons de l'habit du régiment du Roi et les cinq contre un du régiment de Navarre ? On devine donc combien, à Versailles et dans les bureaux ministériels, c'était une affaire de haute intrigue ou de niaise philanthropie que ces revirements de couleurs. "*

L'an VIII (1800) avait connu, pour la première fois depuis 1792, le retour à une tenue déterminée – harmonisée, si ce n'est uniformisée –, mais l'absence de documents figurés ou de patrons en accompagnement du règlement de 1786 se faisait encore sentir. Ses prescriptions avaient connu une certaine déviation dans leur application, et *" l'habit militaire, livré aux caprices de la frivolité et aux métamorphoses de la mode, avait cessé de se ressembler à lui-même "*, constatait encore Bardin.

Il fallut attendre l'époque impériale, dans sa phase la plus avancée, et la plus difficile, pour voir enfin la mise sur pied d'un projet de refonte et d'uniformisation de l'habillement et de l'équipement des troupes françaises, ainsi que du harnachement de ses troupes montées.

Depuis le début du régime, la Garde impériale montrait l'exemple des variations les plus folles, au gré des caprices de la mode, suivie par toute l'armée *" qui eût fini par être habillée à la manière des singes savants "*. S'ensuivirent des désordres dans l'organisation des fabrications et un gâchis financier, dont se plaignaient les chefs de corps.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION BOURCIER

En juillet 1811, afin de remédier à ces errances, l'empereur Napoléon I^{er} réunissait une commission qui avait pour mission de déterminer l'uniforme de l'armée française. Il désignait le conseiller d'Etat Bourcier pour présider ce groupe de travail, auquel participaient le général Sorbier, représentant l'artillerie, le colonel Dauttencourt, pour la cavalerie, le major Bardin, pour l'infanterie, et l'ordonnateur Dufour, pour le corps administratif militaire. Il s'agissait " *d'assigner enfin des dimensions et des formes à chaque effet d'habillement* ".

Le major Bardin, rapporteur de la commission, a raconté quelques années plus tard – en 1818 – les grandes lignes de cette entreprise.

Assemblée au Dépôt de la Guerre, la commission se mit au travail, avec l'idée de donner les principes pour la confection, suivant les modèles qu'elle déterminerait, de tous les effets d'habillement de l'armée de ligne, ainsi que des effets de harnachement qui étaient jusqu'alors indéterminés. Les modèles, présentés au ministre de la Guerre pour approbation, seraient ensuite mis en service comme réglementaires.

Bardin, qui, de son propre aveu, souhaitait aller plus loin, proposa à la commission de profiter de l'occasion qui lui était donnée pour étendre les nouvelles dispositions sur l'uniforme à l'ensemble de l'armée impériale. Il ajoutait que ce règlement pourrait être assorti d'une description détaillée de tous les effets adoptés sous forme de dessins, de véritables patrons, destinés à la confection. On pourrait ainsi substituer enfin au règlement de 1786 un nouveau document fiable, intelligible et durable. Bardin proposait également que la Garde impériale, toujours réfractaire aux décisions d'uniformisation, fit l'objet d'un traitement comparable.

La commission donna son accord sur les premiers points, chargeant le major de s'occuper de l'ensemble des prescriptions, à l'exception de celles relatives au harnachement qui furent confiées au colonel Dauttencourt. Le major devait en outre diriger et surveiller la réalisation des dessins.

Mais la commission " *se refusa à rien traiter de ce qui concernait la Garde impériale, quoique ce corps ou plutôt cette armée eût été jusqu'à livrée à un fâcheux arbitraire. La commission évitait de s'immiscer en ces détails par une réserve où il entrait plus d'esprit de cour que de patriotisme ; car la Garde était commandée par des chefs renommés et puissants et ses dépenses étaient si larges, que tout essai de révision devenait une entreprise trop délicate.* "

La tâche était immense et fut accomplie avec une rapidité qui contre-carrait d'elle-même les tentatives qui auraient pu être entreprises pour la faire échouer ou l'infléchir vers de moindres changements.

Les modèles dessinés furent confiés aux artistes du Dépôt de la Guerre, moyennant une dépense de 15 000 francs, tandis que l'on confiait à Carle Vernet, peintre de renom, qui travaillait lui aussi pour le Dépôt, la réalisation en petit des figures d' " *un officier et un soldat de toutes les armes de l'armée de la ligne* ", à l'échelle d'un dixième environ. Ces dessins furent payés 16 000 francs.

Toutes les parties de l'uniforme étaient dessinées en grandeur naturelle ou à demi-grandeur, en deux séries, l'une au simple trait pour servir d'accompagnement au texte et être gravée et accompagnée de toutes les indications de dimensions nécessaires à la fabrication, l'autre mise en couleurs pour être présentée à l'approbation de l'Empereur.

Du texte, il fut tiré deux versions, l'une pour la présentation à l'Empereur, l'autre – un véritable document de travail –, destinée à la publication du règlement.

Le texte fut publié très largement au début de 1812, sous forme des décrets impériaux du 19 janvier, *relatif à l'Uniforme des Troupes à pied*, et du 7 février, *relatif à l'Habillement des Troupes à cheval*, parus au *Journal militaire*, ainsi que dans le *Manuel de l'administration et de la vérification des masses d'habillement et de harnachement et ferrage* de Le Goupil, à Paris (chez Magimel), et dans la *Législation militaire ou Recueil méthodique et raisonné des lois, décrets, arrêtés, règlements et instructions*, de H. Berriat.

Un décret du 12 avril 1812 stipulait cependant que le renouvellement des effets en service ne pourrait pas intervenir avant 1813, le nouvel uniforme étant d'une façon générale plus coûteux que l'ancien – encore confectionné selon les principes de 1786 –, à l'exception de quelques couleurs et de quelques modifications de coupe. C'est dire s'il est difficile d'évaluer l'application effective du nouveau règlement, qui intervenait fort tard, mais dont l'Empereur avait souhaité qu'il fût mis au point et rédigé avant son départ pour la Russie.

Le nouvel uniforme fut mis en service en 1813, pour partie tout au moins. Mais une grande partie de l'armée était alors en Espagne, et l'Empereur réorganisait la Grande Armée qui allait combattre en Allemagne. Il est peu probable que dans ces circonstances l'on ait mis au premier plan des questions militaires d'ordre vestimentaire.

Sur les nouveautés apportées par le règlement de 1812, nous renvoyons à l'importante littérature sur l'uniforme du Premier Empire, dont on trouvera une liste indicative en annexe de cet ouvrage.

LES VOLUMES

Les recueils du *Règlement sur l'habillement, la coiffure, les marques distinctives, le grand et le petit équipement et l'armement des troupes de terre de l'armée française, ainsi que le harnachement des chevaux des offi-*

ciers et de la cavalerie de toutes armes sont conservés en totalité à la bibliothèque du musée de l'Armée. On y trouve les quatre volumes destinés au ministre de la Guerre et à l'Empereur – en dépôt du Service historique de l'armée de terre (S.H.A.T.), depuis 1978 –, ainsi que le manuscrit de travail du major Bardin, destiné à l'impression du règlement – reçu en legs de la veuve Millot, en 1901.

La collection officielle comprend quatre volumes :

Tome I : le texte du règlement manuscrit. Divisé en quatre grandes parties, il traite par chapitres :

- des dispositions générales pour toutes les armes : infanterie, artillerie génie et troupes assimilées ; carabiniers, cuirassiers, dragons, cavalerie légère et troupes assimilées ;
- de l'infanterie : gendarmerie à pied, infanterie de ligne, artillerie, génie et troupes étrangères ; infanterie légère et corps hors ligne ;
- de la cavalerie : gendarmerie à cheval, carabiniers, cuirassiers, dragons, train d'artillerie, génie et équipages militaires ; cavalerie légère et corps assimilés (gendarmes, lanciers, hussards et chasseurs, cheveu-légers), artillerie légère ;
- des états-majors, officiers sans troupes, administration et hôpitaux militaires : maréchaux d'Empire, généraux, officiers des états-majors des armées et des places, officiers du génie ; inspecteurs aux revues, commissaires des guerres, officiers de santé des armées et des hôpitaux et membres de l'administration des hôpitaux.

Ce texte n'était pas destiné à l'impression comme le fait remarquer une note du major Bardin en tête du volume, mais à la présentation au ministre et à l'Empereur.

Bardin précise en outre qu'il contient plusieurs dispositions qui n'ont plus cours.

Tome II : les dessins au trait, cotés, et numérotés – pour renvoi au texte – qui montrent à grandeur réelle ou à échelle réduite tous les éléments d'habillement et de coiffure, les marques distinctives, le grand et le petit équipement, l'armement et le harnachement. Les dessins étaient destinés à la gravure des planches accompagnant la publication du texte du règlement.

Tome III : les dessins au trait, sans cotes ni numéros, des mêmes effets, accompagnés de planches à la gouache et à l'aquarelle, destinés à la présentation à l'Empereur.

Tome IV : les dessins de Carle Vernet et son équipe représentant, en pied, les officiers et soldats de toutes armes, dans leurs différentes tenues – grand et petit uniforme, grande ou petite tenue de service, tenue de société, tenue de travail – à l'échelle d'un dixième ou environ.

Les volumes sont reliés luxueusement, de maroquin vert doré au fer, frappé des grandes armes impériales pour les deux premiers. Le dernier volume est doté d'une reliure simple, dont seul le dos est assorti aux autres.

C'est ce dernier volume qui est partiellement reproduit ici – 76 planches sur un total de 244.

A la série officielle, s'ajoute le manuscrit du texte du règlement, en deux volumes, destiné à l'impression. Il n'est pas illustré et le texte, souvent corrigé et annoté par Bardin, tient compte des modifications, majeures ou infimes, apportées par les ultimes décisions de la commission et de l'Empereur.

CARLE VERNET

Antoine-Charles-Horace Vernet, dit Carle, est né à Bordeaux en 1758, troisième fils du peintre de paysages et de marine Joseph Vernet et de Virginia Parker, son épouse britannique.

Baigné depuis sa plus petite enfance dans le milieu des artistes parisiens, où son père occupait une place de choix, le jeune Vernet deviendra un artiste raffiné, homme du monde, grand amateur de chevaux et d'élégances parisiennes.

Doué d'un talent précoce, il fait ses premiers pas dans l'art du dessin sous la conduite de son père, qui le confie, à l'âge de onze ans, à son confrère Lépicier qui lui enseigne la peinture.

Il manifeste très jeune un goût pour les chevaux et l'équitation qui va orienter l'ensemble de sa carrière. Il sera le premier des peintres français à fréquenter sans cesse les hippodromes, les manèges ou les cirques, pour y observer le cheval dans tous ses états. Cavalier émérite, il participera avec succès à de nombreuses manifestations sportives et pratiquera l'équitation jusqu'à un âge très avancé.

Initiant une carrière de peintre d'histoire, il tente une première fois le Prix de Rome en 1779 – il est reçu second –, et trois ans plus tard, en 1782, remporte le Grand Prix avec la *Parabole de l'enfant prodigue*. Il quitte alors Paris pour Rome, où il doit accomplir le séjour réglementaire à l'Académie de France. Il y étudie les peintres de batailles, comme Salvator Rosa, mais aussi Raphaël et Jules Romain. Une crise mystique, peut-être liée à une affaire de cœur, le pousse bientôt à vouloir entrer dans les ordres, et son père, averti par le directeur de l'Académie, Lagrenée, le fait rentrer en France au bout de six mois. Ses accès de religion dissipés, il reprend la peinture avec ardeur, commençant un *Triomphe de Paul-Emile*, où il trouve, pour la première fois, l'occasion de traiter des chevaux, des chars et tout un attirail militaire à grande échelle. Il y travaille pendant cinq ans, avant de le présenter en

1789 comme morceau de réception à l'Académie royale de Peinture et Sculpture, où il rejoint son père. Le tableau est présenté au Salon cette année là, puis de nouveau deux ans plus tard.

Carle Vernet est profondément éprouvé par la Révolution. Sa sœur Emilie, épouse de l'architecte Chalgrin – lui-même émigré –, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, est guillotinée en 1794, malgré son intervention auprès de son confrère David, qui reste inflexible. Il s'ensuit une brouille de longue durée, qui a peut-être freiné la carrière de Vernet comme peintre d'histoire et artiste officiel.

L'apaisement du Directoire le voit reprendre une vie mondaine, joyeuse et frivole, jalonnée de courses et de chasses, pendant laquelle il dessine des études de chevaux, gravées par Debucourt, ainsi qu'une série fameuse des *Incroyables et Merveilleuses*. Il donne également des séries de dessins pour les Costumes parisiens de la fin du XVIII^{ème} siècle et du commencement du XIX^{ème} siècle, publié par La Mésangère à partir de 1797.

Il est choisi pour suivre le Premier Consul, Bonaparte, pendant la seconde campagne de celui-ci en Italie. Ses dessins, gravés à partir de 1799 par Duplessi-Bertaux sous le titre de *Tableaux historiques des Campagnes d'Italie*, relatent les deux campagnes depuis la bataille de Millesimo (14 avril 1796) jusqu'à Marengo (14 juin 1800).

C'est à cette époque semble-t-il, alors qu'il entreprend un grand tableau sur *Marengo*, que Vernet commence à travailler pour le Dépôt de la Guerre. En vue de la publication de la relation de cette bataille, réécrite par le maréchal Berthier selon les vues du Premier Consul devenu empereur, il donne en 1805 un grand dessin qui sera gravé pour le frontispice. L'année suivante, il réalise de la même façon le frontispice de la relation de la bataille d'Austerlitz, et il donne le dessin des armoiries de Berthier, qui sera gravé en différents formats à l'usage du maréchal pour ses sceaux, cachets, etc.

Pour autant, Carle Vernet, qui est d'abord un peintre d'histoire, n'abandonne pas le " grand genre ". Après avoir présenté au Salon de 1806 l'esquisse de son *Marengo*, qui sera terminé quatre ans plus tard, il expose en 1808 un *Matin d'Austerlitz*, ainsi qu'un portrait équestre de l'Empereur, et deux ans plus tard un *Bombardement de Madrid*, destiné au Sénat, et une *Bataille de Rivoli*, pour la galerie de Berthier au château de Grosbois.

En 1811-1812, Il est choisi pour donner les dessins des nouveaux uniformes de l'armée impériale déterminés par la commission Bourcier.

1814 voit Vernet passer au service du nouveau régime, dont il sera l'un des peintres à succès. Il alterne les portraits officiels de la famille royale – notamment un portrait équestre du duc de Berry – et des scènes de chasse et de courses. Il donne encore quelques grandes compositions, telle la *Prise de Pampelune*, en 1824. Par ailleurs, il réalise et

fait graver de savoureux dessins de scènes de la vie parisienne et des représentations de chevaux : *Collection de costumes*, gravés par Debucourt à partir de 1814 ; les *Cris de Paris*, lithographiés par Delpech (vers 1820) ; les *Scènes et costumes divers*, lithographiés par Adam (1831) ; *Recueil de chevaux de tout genre*, gravés par Levachez ; *Collection de chevaux de tous pays montés*, lithographiés par Lasteyrie. Il travaille encore à des recueils d'uniformes, réalisés en collaboration avec son fils Horace : *Collection des uniformes des armées françaises de 1791 à 1814*, lithographiée par Delpech (1822-1823), et des *Uniformes français de 1814 à 1824*, lithographiée par Villain (1825).

Toujours peintre du Dépôt de la Guerre, il se voit cependant retirer son traitement honorifique annuel de 1000 francs par l'administration militaire, soucieuse de faire quelques économies. On se réserve la possibilité de lui passer commande selon les circonstances et les disponibilités budgétaires.

En 1829, Carle Vernet se rend à Rome, où son fils Horace a été nommé directeur de l'Académie de France. Il rentre de ce long séjour à la Villa Médicis en 1833 et continue à peindre et à monter à cheval jusqu'à son dernier souffle. Il meurt à Paris en 1835.

LES DESSINS DE VERNET POUR LE RÈGLEMENT DE 1812

Les 244 gouaches de Vernet et de son équipe sont montées en album dans un ordre qui tient compte, dans les grandes lignes, de l'ordre de bataille. On trouve donc successivement, après les maréchaux de l'Empire, les généraux de tous grades, les régiments de la Garde de Paris – que le règlement supprimera finalement –, l'infanterie de ligne, l'infanterie légère, les régiments d'infanterie suisses, les vétérans, les gendarmes à cheval, les carabiniers, les cuirassiers, les dragons, les vétérinaires de la cavalerie, les chasseurs à cheval, les hussards, les cheveu-légers – dont les polonais –, l'artillerie, l'artillerie à cheval, le train d'artillerie, le génie, les ingénieurs géographes.

Bardin, notre seule source sur la commande passée à Carle Vernet, précise que l'artiste devait représenter " *un officier et un soldat de toutes les armes de l'armée de la ligne*". Or, les planches conservées ne donnent pas un panorama exhaustif de tous les régiments de toutes les armes, ni de tous les officiers attendus. S'il faut en croire Bardin, certaines planches avaient déjà disparu en 1818, et l'on peut penser que d'autres ont été prélevées au fil du temps par des mains indécrites.

Ce qui nous est parvenu reste cependant, et de très loin fort heureusement, l'essentiel de ce travail.

Chaque planche comprend un dessin carré, fait d'aquarelle et de

gouache mêlées, qui s'inscrit dans un encadrement en grisaille, réalisé avec un effet de trompe-l'œil. La partie basse de cet encadrement forme un grand cartouche destiné à recevoir la légende du dessin. Seule la moitié des légendes prévues a été effectivement inscrite à ces emplacements. Le texte donne en général le nom du corps, le nom ou numéro du régiment, le grade des figures (pour les officiers) et le nom de la tenue, les intitulés des éléments de l'uniforme et leurs couleurs distinctives.

On notera que pour chaque arme, tous les grades des officiers devaient être représentés, ainsi que les tenues de tous les régiments et pour toutes les circonstances : grande et petite tenue, tenue de travail (veste et bonnet de police), manteau. La tenue de société des officiers, non mentionnée dans le règlement, est également présentée.

On distingue très clairement plusieurs mains sur cet ensemble de dessins. Celle de Carle Vernet est particulièrement reconnaissable par la qualité de son style : grande maîtrise de l'espace et de la mise en page, suggestions anatomiques irréprochables, sûreté du dessin, finesse et maîtrise de la mise en couleurs : gouache pour les figures et aquarelle pour les fonds. Les chevaux, sa spécialité de toujours, et dont il s'est réservé le plus grand nombre, sont particulièrement dignes d'attention et relèvent du meilleur de sa production dessinée.

De par leurs sujets, les dessins de Vernet se rapprochent tout à fait des figures de modes qu'il avait dessinées, et dessinait encore dans les années 1810, pour la collection des *Costumes parisiens* publiée par La Mésangère. Il s'agit bien ici aussi de figures de mode militaire.

Le contraste est total entre les planches de Vernet et celles d'une équipe de collaborateurs, plus praticiens qu'artistes, dont le dessin se caractérise par une certaine géométrisation de la ligne et des formes, la manière de cerner de noir tant les figures et les accessoires que les contours du paysage et de la végétation. S'y ajoute l'absence d'expression de bien des figures et une mise en couleurs un peu brutale de tons vifs ou acides.

On ne connaît pas les noms des collaborateurs de Vernet à cette entreprise. On a cité son gendre Hippolyte Lecomte, sans preuves. Il est plus vraisemblable de penser que les dessinateurs attachés au Dépôt de la Guerre, déjà chargés des dessins au trait, furent sollicités par Vernet, qui ne pouvait suffire à la tâche.

Quoi qu'il en soit de ces différences stylistiques, les planches constituent un fascinant témoignage sur la mode militaire de l'époque impériale. On reste surpris de la diversité des modèles, des coupes et de l'étendue de la gamme des couleurs, aux alliances parfois très audacieuses. La grande diversité des fonds proposés est aussi remarquable et tient le spectateur en éveil : paysages de France, mais aussi d'Italie ou d'Égypte, hauteurs ensoleillées ou sous-bois ombragés, saisons contrastées... Il n'y manque que des scènes de nuit.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

La présente publication, qui reproduit des planches bien connues du petit monde des amateurs et spécialistes de l'uniforme, ne leur est pas d'abord destinée. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité et n'entend pas donner une étude complète et critique des dessins de Vernet. Pour cela nous renvoyons aux nombreuses publications sur l'uniforme qui les ont utilisés, au premier rang desquels l'édition fac-similé, publiée en quatre livraisons, sous le titre *Carle Vernet. La Grande Armée de 1812*, par Jean et Raoul Brunon, en 1959. Cet ouvrage, qui reproduit vingt-trois des plus belles planches, présente les dessins d'une manière à la fois anecdotique et critique.

Le choix des planches fait ici est arbitraire ; il a été fait au " coup de cœur ", selon des critères d'abord esthétiques et garantissant la plus grande diversité possible. L'ordre d'apparition des planches dans l'ouvrage a été respecté, sauf pour ce qui concerne une planche d'officiers de cheval-légers en tenue de société, qui, reliée au milieu des dragons, a trouvé une meilleure place plus avant.

Les dessins ne doivent pas faire illusion auprès du lecteur. Ils sont le reflet, fidèle dans les grandes lignes, des projets de la commission réunie en 1811-1812, mais ils ne sont pas exempts d'erreurs, d'approximations, d'inexactitudes, par rapport au texte du règlement arrêté et publié. Parfois même, la légende de certaines planches avertit le lecteur d'une erreur commise par l'artiste, le plus souvent relative au choix d'une couleur distinctive pour un élément de la tenue. L'observation attentive du texte en regard du dessin fait aussi apparaître, de temps à autre, une incompatibilité de couleurs, imputable à l'artiste ou aux indications qui lui ont été fournies.

C'est assez dire qu'au-delà de leurs qualités esthétiques fascinantes, il faut regarder ou utiliser ces planches avec circonspection et le recul suffisant. Les spécialistes de l'uniforme le savent bien, qui s'y réfèrent comme à des documents authentiques très précieux, mais les publient avec un œil critique.

Rappelons enfin que ne figurent pas parmi ces dessins les uniformes de la Garde impériale, la partie la plus emblématique de l'armée de Napoléon. Bien souvent mise en avant par la légende napoléonienne, elle ne doit pas occulter pour autant le gros de l'armée impériale, bien supérieur en nombre. Les dessins de Vernet et de son équipe sont précisément le document le plus précieux que l'on conserve sur cette Grande Armée.

Frédéric LACAILLE
Conservateur au musée de l'Armée

Maréchal de l'Empire
Grand uniforme



Maréchaux de l'Empire ►
Petit uniforme



Généraux en chef
Grand uniforme



Généraux de division
Petit uniforme



2^{ème} régiment de la Garde de Paris
Colonel et chef de bataillon



2^{ème} régiment de la Garde de Paris ►
Grenadiers



Infanterie de ligne
Chef de bataillon et colonel



Infanterie de ligne ►
Officiers en redingote



Conseil Generale
De Police





Infanterie légère
Musiciens



Infanterie de ligne
Musiciens

Infanterie de ligne
Tambour-major et tambour maître
(page de gauche)

Infanterie légère



Infanterie de ligne
Soldats en veste et bonnet de police



Infanterie de ligne ►
Grenadiers en veste



Infanterie de ligne
*Fourrier de grenadiers avec
les fanions de bataillons*



Infanterie de ligne ►
Officier et 2^{me} porte-aigle





Infanterie légère
Officier en tenue de société et officier



◀ Infanterie de ligne
Cornet et officier de voltigeurs



Infanterie légère
Chasseurs



◀ Infanterie légère
Tambours

Infanterie légère
Officiers en capote





Infanterie suisse
Capitaines du 1^{er} régiment



◀ Infanterie suisse
Colonel et officier supérieur du 4^{me} régiment

Infanterie suisse
2^{me} régiment



Infanterie suisse ►
4^{me} régiment







1^{er} régiment de carabiniers
Sous-lieutenant en tenue de société
Capitaine en grande tenue

◀ 1^{er} régiment de carabiniers
Colonel en grande tenue à la tête de son régiment

1^{er} régiment de carabiniers
Maréchal-ferrant
Brigadier



2^{me} régiment de carabiniers ►
Major cuirassé
Major en tenue de société





Carabiniers en manteau



◀ 2^{ème} régiment de carabiniers
Chef d'escadron



2^{ème} régiment de cuirassiers



◀ 1^{er} régiment de cuirassiers
Trompettes

7^{ème} régiment de cuirassiers
Officier, grande tenue de service à pied



10^{ème} régiment de cuirassiers ►
Colonel



11^{ème} régiment de cuirassiers



1^{er} régiment de dragons ►
Colonel en grande tenue
Chef d'escadron en grande tenue





1^{er} régiment de dragons



◀ 1^{er} régiment de dragons
Colonel

8^{ème} régiment de dragons



10^{ème} régiment de dragons



16^{ème} régiment de dragons

Capitaine en grande tenue, montant à cheval

Lieutenant en grande tenue

(page de droite)



21^{ème} régiment de dragons



23^{ème} régiment de dragons ►





26^{me} régiment de dragons



◀ 25^{me} régiment de dragons

Vétérinaires de grosse cavalerie





5^{ème} régiment de chasseurs à cheval

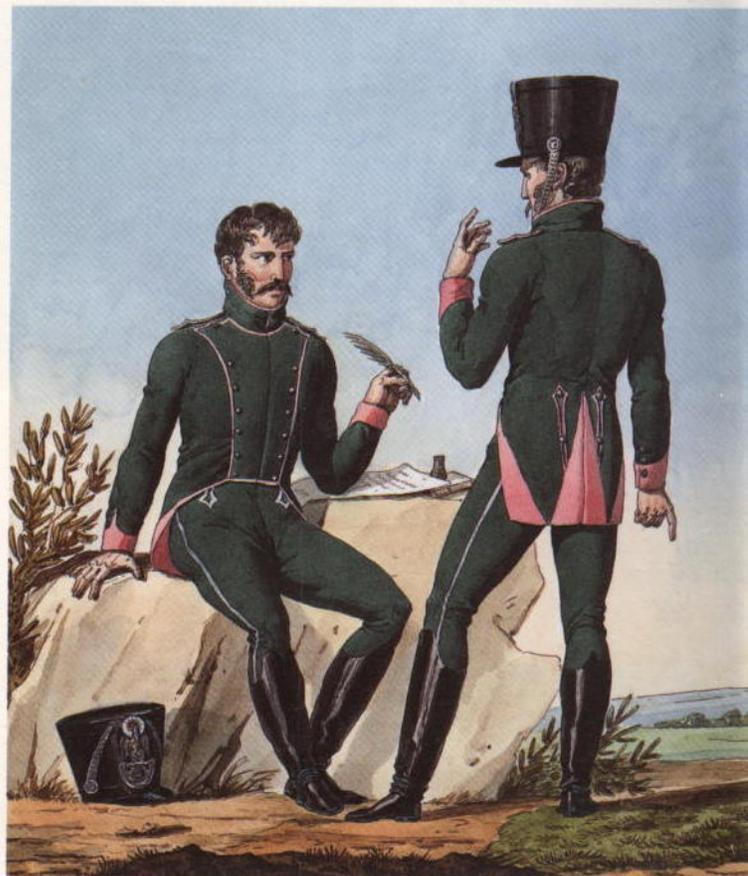


◀ 1^{er} régiment de chasseurs à cheval

7^{ème} régiment de chasseurs à cheval



8^{ème} régiment de chasseurs à cheval



17^{ème} régiment de chasseurs à cheval
(page de droite)



21^{ème} régiment de chasseurs à cheval



22^{ème} régiment de chasseurs à cheval ►
Chasseurs en manteau de l'ancien modèle



1^{er} régiment de hussards





2^{ème} régiment de hussards



◀ 2^{ème} régiment de hussards
Capitaine en tenue de société
Major en tenue de bal



6^{ème} régiment de hussards



◀ 4^{ème} régiment de hussards

9^{ème} régiment de hussards
Colonel en grande tenue de service
Chef d'escadron en grande tenue de service



10^{ème} régiment de hussards ►



5^{ème} régiment de cheveu-légers
Colonel et chef de bataillon



Cheveau-légers
Tenue de société



Cheveau-légers ►
Officiers du 1^{er} et 3^{ème} régiments en tenue de société



3^{ème} régiment de cheveu-légers lanciers



Cheveau-légers lanciers polonais



8^{me} régiment de cheveau-légers lanciers polonais ►



Artillerie
Colonel et chef de bataillon



Artillerie à cheval ►
Colonel



Artillerie à cheval
Colonel et chef de bataillon



Artillerie à cheval ►
Capitaine en pantalon "charivari"
Chef de bataillon en tenue de société



Artillerie à cheval
Canonnier



Train d'artillerie
Colonel et chef de bataillon



Train d'artillerie ►
Officiers en manteau



Sapeur du génie
Chef de bataillon et colonel



Sapeurs du génie ►





BIBLIOGRAPHIE

UNIFORMES NAPOLÉONIENS

Orientations bibliographiques

LIENHART docteur et HUMBERT René, *Les uniformes de l'armée française depuis 1690 jusqu'à nos jours*, Leipzig, M. Ruhl éditeur, 1897-1906 ; reprint La Chapelle-en-Vercors, Editions D. A., 1989-1990

MALIBRAN H., *Guide à l'usage des artistes et des costumiers, contenant la description des uniformes de l'armée française de 1780 à 1848*, Paris, Combet et Cie, 1904 ; accompagné d'un *Album*, Paris, Boivin et Cie, 1907

ROUSSELOT Lucien, *L'Armée française. Ses uniformes. Son armement. Son équipement*, Paris, 1943-1971

106 planches commentées, dont beaucoup concernent le Premier Empire.

RIGO, Albert RIGONDEAU, dit, *Le Plumet. Les uniformes spéciaux et les drapeaux du 1^{er} Empire*, Paris et Louannec, éditions Rigo, à partir de 1963
220 planches commentées.

HOURTOULLE F. G., *Soldats et uniformes du Premier Empire*, Paris, éditions F. G. Hourtoulle, vers 1970

BUCQUOY Eugène-Louis, *Les Uniformes du Premier Empire*, Paris, 1977-1985
Edition annotée par le lieutenant-colonel L.-Y. Bucquoy et Guy Devautour d'une partie des cartes postales du commandant Bucquoy.

PETARD Michel, *Equipements militaires de 1600 à 1870*, éditions Michel Pétard, t. IV et V, de 1804 à 1815 (1^{ère} et 2^{ème} parties), 1987-1988

COPPENS Bernard, COURCELLE Patrice, PETARD Michel, LORDEY Daniel, *Les uniformes des guerres napoléoniennes*, Entremont-le-Vieux, éditions Quatuor, 1997-1998

On trouve également de très nombreux articles sur les uniformes du Premier Empire dans des revues spécialisées, principalement dans le *Carnet de la Sabretache* (depuis 1893), la *Gazette des Uniformes* (depuis 1971) et *Tradition* (depuis 1987):